



VILLE de RODEZ

ARRÊTÉ

Autorisation Préalable d'enseigne n° 11/2025
24, avenue de Vabre

N° AG 2025- 0347

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 581-3 et suivants,

Vu le règlement local de publicité intercommunal approuvé le 12 décembre 2017 par Rodez Agglomération,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012,

Vu l'arrêté n° AG 2024/0721 du 11 juin 2024 donnant délégation à M. Christophe Luras adjoint au Maire,

Vu la demande présentée par Madame Alexandra DELBOS sur l'immeuble sis 24, avenue de Vabre pour l'établissement AVIS Delbos Location, enregistrée en mairie le 21 mars 2025, sous le numéro AP 012-202-25-0011,

Arrête

Article 1 - L'installation du dispositif d'enseigne tel que présenté dans la demande est accordée.

Article 2 - Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, affiché en Mairie et notifié au pétitionnaire. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron et au pétitionnaire.

Article 3 - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 27 mars 2025

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté
Transmis en Préfecture le 04 avril 2025
Publié le 04 avril 2025
Notifié le 02 avril 2025

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint chargé des finances
et de la transition écologique,

Christophe LAURAS